



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS A :**

Bid Receiving Unit/ Réception des soumissions
Attn: Carmelia Da Silva
Mail Stop/Arrêt postal 15
73 Leikin Drive
Ottawa, Ontario K1A 0R2

All persons delivering mail, parcels and bids to the Mail Parcel and Screening Facility will be asked to provide government photo identification and a contact number as part of an enhanced security protocol.

Dans le cadre d'un protocole de sécurité amélioré, toute personne qui livre le courrier, les paquets et les soumissions à l'installation d'inspection du courrier et des colis devra désormais présenter une carte d'identité avec photo émise par le gouvernement et un numéro de téléphone.

**SOLICITATION
AMENDMENT 002**

**MODIFICATION DE
L'INVITATION 002**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments: - Commentaries:

THIS DOCUMENT DOES NOT CONTAIN A
SECURITY REQUIREMENT

LE PRÉSENT DOCUMENT NE COMPORTE PAS
UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE

| | | |
|---|--|--|
| Title – Sujet Mattress, Prisoner, High Risk / Matelas pour prisonnier à risqué élevé | | Date January 23, 2019 23 janvier, 2019 |
| Solicitation No. – N° de l'invitation 201801688 | | Amendment No. – N° de la modification # 002 |
| Client Reference No. - No. De Référence du Client 201801688 | | |
| Solicitation Closes – L'invitation prend fin | | |
| At / à : | 2 :00 pm EST | EDT(Eastern Daylight Time) HAE (heure avancée de l'Est) |
| On / le : | February 22, 2019 – 22 Février 2019 | |
| F.O.B. – F.A.B | GST – TPS | Duty – Droits |
| Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services Does not change – Ne change pas | | |
| Instructions See herein- Voir aux présentes | | |
| Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à Carmelia DaSilva Procurement and Contracting Officer | | |
| Telephone No. – No. de téléphone (613) 843-3896 | | Facsimile No. – No. de télécopieur (613) 825-0082 |



La modification n° 002 de l'invitation 201801688A vise à répondre aux questions suivantes et à aviser que 201801688A remplace 201801688. Les changements touchent la version française de la Demande de propositions.

Question 1 :

Est-ce que l'essai des données pour la mousse sera effectué pour ASTM D3675 (point 4) ou pour ASTM E662 (point 5). L'exigence relative aux rapports d'essai de l'invitation précédente était pour l'inflammabilité de la surface (ASTM D3675). Veuillez confirmer ce qui est requis pour 4.1.1.3.2, Rapports d'essais, point C.

TABLEAU I
Mousse de l'âme

| EXIGENCE | | | MÉTHODE D'ESSAI |
|----------|---|--|--|
| 1 | Masse volumique | 102 kg/m ³ ± 10 kg/m ³ | ASTM D3574 Essai A |
| 2 | Dureté par indentation | 130 N à 200 N | ASTM D3574 Essai B ₁ (mis à l'essai à 3 po) |
| 3 | Tenue à la compression | Doit conserver 90 % de l'épaisseur d'origine | ASTM D3574 Test C |
| 4 | Inflammabilité de la surface | Indice d'essai avec panneau radiant – 5 max. Aucune fusion ni égouttement du matériau en flammes | ASTM D3675 |
| 5 | Chambre à fumée NBS en modes combustion et sans combustion – spécimen de 1 po | D _s à 90 s – 100 max. D _s à 4 min – 175 max. D _{max} – 200 max. | ASTM E662 |



4.1.1.4.2 Rapports d'essais

Un rapport d'essai est requis pour chacune des caractéristiques indiquées ci-dessous. La date des rapports ne doit pas être antérieure de plus de douze (12) mois à la date de publication de l'invitation à soumissionner, et tous les essais doivent être effectués avec le même matériau au cours d'une période de deux semaines.

- c) Âme en mousse, exigence 5 du tableau I de la spécification.
- d) Housse de matelas, exigence 6 du tableau II de la spécification.

Référence de la GRC : G.S. 1045-279, datée du 2018-11-20

Réponse 1 :

IL y avait une erreur typographique. Les soumissionnaires doivent soumettre le rapport d'essais pour le point C, exigence 4 du tableau 1 de la spécification.

Question 2 :

Est-il possible d'avoir une photo du matelas prise de différents angles?

Réponse 2 :

Prière de voir les images ci-jointes de l'échantillon visuel du matelas.

Notez qu'il existe des différences entre les images de l'échantillon visuel et la spécification. Les images sont fournies à titre de référence seulement et la spécification a la précedence.



Image 1 :





Image 2:



Image 3:





SUPPRIMER COMPLÈTEMENT :

A PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1.1.4 Critères techniques obligatoires – Rapport d'essais

4.1.1.4.1 Définition

Les rapports d'essais signés et datés par un laboratoire tiers et indépendant accrédité, approuvé par la GRC, doivent indiquer la méthode utilisée et les conditions d'essai ainsi que les résultats des essais effectués afin de pouvoir vérifier la conformité aux exigences de la présente spécification. Tous les essais de chaque tableau doivent être effectués sur le même vêtement ou la même pièce de tissu, pour respecter toutes les méthodes d'essai et conditions spécifiées.

4.1.1.4.2 Rapports d'essais

Un rapport d'essai est requis pour chacune des caractéristiques indiquées ci-dessous. La date des rapports ne doit pas être antérieure de plus de douze (12) mois à la date de publication de l'invitation à soumissionner, et tous les essais doivent être effectués avec le même matériau au cours d'une période de deux semaines.

- c) Âme en mousse, exigence 5 du tableau I de la spécification.
- d) Housse de matelas, exigence 6 du tableau II de la spécification.

Référence de la GRC : G.S. 1045-279, datée du 2018-11-20

INSÉRER :

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1.1.3 Critères techniques obligatoires – Rapport d'essais

4.1.1.3.1 Définition

Les rapports d'essais signés et datés par un laboratoire tiers et indépendant accrédité, approuvé par la GRC, doivent indiquer la méthode utilisée et les conditions d'essai ainsi que les résultats des essais effectués afin de pouvoir vérifier la conformité aux exigences de la présente spécification. Tous les essais de chaque tableau doivent être effectués sur le même vêtement ou la même pièce de tissu, pour respecter toutes les méthodes d'essai et conditions spécifiées.



4.1.1.3.2 Rappports d'essais

Un rapport d'essai est requis pour chacune des caractéristiques indiquées ci-dessous. La date des rapports ne doit pas être antérieure de plus de douze (12) mois à la date de publication de l'invitation à soumissionner, et tous les essais doivent être effectués avec le même matériau au cours d'une période de deux semaines.

- c) Âme en mousse, exigence 4 du tableau I de la spécification.
- d) Housse de matelas, exigence 6 du tableau II de la spécification.

Référence de la GRC : G.S. 1045-279, datée du 2018-11-20